

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département de la Sarthe.

Registre sur

N° 183

SIGNALEMENT.

L. N° Jentral Pierre  
sieur de long  
nati de Pincen  
demeurant à Pincen  
allant à Girac  
âgé de 21 ans, taille d'un mètre  
68 centimètres  
cheveux châtain front ordinaire  
sourcils châtain yeux bruns  
nez moyen bouche moyenne  
barbe châtain menton rasé  
visage pâle teint coloré

SIGNES PARTICULIERS :

3

PIÈCES DÉPOSÉES.

Fait à Amilly le 11 Mars 1851.

Signature des Témoin :

Signature du Porteur :

no pite

Vertical decorative border with floral motifs and a large, ornate signature running down the right side of the page.

Apogemere



République Française  
Liberté égalité fraternité



Le maire de la commune de prunet canton sud d'auvergne de  
partement du cantal certifie que le citoyen prunet fontal  
seigneur de long habitant la dite commune de prunet de puis son  
tout et notifié de la commune de la d'ienat canton de monfabrice  
de partement du cantal et ajoinit de bonne vie et meurs et  
jamais sui venue aucune plainte contre sa bonne conduite  
enfoi de ce a prunet le dix octobre mil huit cent cinquante  
un et le sieur prunet fontal a été de l'âge de service  
militaire adélivré un passe port pour les trange



et lors maire de la commune de prunet canton sud d'auvergne  
investons les autorité civile et militaire a laissé passer et  
librement circuler de prunet de partement du cantal en  
genève catalogne espagne profession de seigneur de long  
signalement

âge de vingt un ans  
taille d'un mètre 68 centimètres  
cheveux châtin  
front ordinaire  
sourcils châtin  
yeux châtin  
nez ordinaire  
bouche moyenne  
barbe naissante  
menton court  
visage ordinaire  
teint coloré  
signature de prunet  
mair



De l'âge sur la demande fait à la  
mairie de prunet le dix octobre 1851

Le maire  
Londamine

Après avoir